



# Le Saint-Siège

---

**LETTRE DU PAPE PAUL VI  
AUX PARTICIPANTS AU XI CONGRÈS MONDIAL  
DU COMITÉ INTERNATIONAL CATHOLIQUE DES  
INFIRMIÈRES ET ASSISTANTES MÉDICO-SOCIALES (CICIAMS)**

*Mardi 25 juillet 1978*

*Madame la Présidente,*

Le Saint-Père a examiné avec attention le programme du XI Congrès mondial du Comité International Catholique des Infirmières et Assistantes médico-sociales, qui se tiendra à Abidjan du 24 au 28 juillet 1978. Si le thème central de vos assises, articulé autour de ces trois mots «Santé-Société-Profession», doit traiter des diverses responsabilités dans le domaine de la santé, vous vous proposez, à juste titre, d'insister sur la responsabilité personnelle des membres de votre profession. Sa Sainteté désire vous adresser ses encouragements pour cette réflexion si opportune et certainement guidée par un grand esprit évangélique de service.

L'Eglise se réjouit en effet de voir se développer toujours davantage l'attention aux droits du malade et à sa dignité, et elle porte le plus grand intérêt aux nouveaux programmes destinés à rendre les soins de santé, encore limités ici et là à une minorité privilégiée, plus accessibles aux populations qui en sont privées. A plusieurs reprises, les Papes des dernières décennies ont apporté une lumière autorisée sur les questions nouvelles posées à la profession médicale et au personnel infirmier par les développements de la science.

Face aux problèmes nombreux et complexes de la santé, ce XIe Congrès du CICIAMS veut, pour sa part, mettre l'accent sur la notion de responsabilité. Pour les chrétiens, cette notion importante s'enracine dans leur condition d'enfants de Dieu. Les infirmières chrétiennes ne peuvent donc assumer pleinement leurs responsabilités professionnelles sans être pénétrées d'un véritable esprit évangélique et d'un sens profond de l'Eglise.

Cette mentalité évangélique comporte accueil et disponibilité aux malades, respect de leur personnalité et de leur liberté à travers leurs limites physiques et mentales, découverte et mise en

valeur de leurs richesses personnelles souvent cachées. Elle invite à reconnaître la complémentarité des fonctions et à valoriser chaque tâche, même la plus humble. C'est bien cet esprit de service qui peut exorciser les risques d'égoïsme et de volonté de puissance dans la promotion professionnelle.

Si tout le travail, toute la vie des infirmières chrétiennes doivent s'alimenter à l'Evangile du Christ, ils doivent s'inscrire par le fait même dans la mission apostolique de l'Eglise. Cela entraîne des exigences. En cherchant à promouvoir la santé de leurs frères, sans distinction de classe, de race ou de religion, les infirmières chrétiennes portent toujours au fond de leur cœur le souci de révéler personnellement Jésus-Christ par leur témoignage de vie, et par la parole dite avec respect et opportunité, conviction et humilité.

Il importe également qu'elles donnent un témoignage collectif et d'abord au sein du CICIAMS et des Associations membres qu'il faut développer et rendre plus dynamiques. «L'apostolat organisé, souligne le deuxième Concile du Vatican, est très important...; seule en effet cette étroite conjonction des efforts peut permettre d'atteindre plus efficacement tous les buts de l'apostolat d'aujourd'hui et d'en protéger efficacement les fruits»( *Apostolicam Actuositatem*, 18).

L'engagement des infirmières chrétiennes dans les associations professionnelles neutres peut, en beaucoup de circonstances, prolonger utilement l'appartenance aux associations membres du CICIAMS, pour obtenir avec d'autres personnes de bonne volonté une amélioration du monde de la santé sous tous les aspects. Mais un tel engagement ne peut suffire à assurer une présence d'Eglise dans ce monde de la santé. L'association catholique, aussi bien au niveau international que national, joue un rôle irremplaçable pour promouvoir et défendre les valeurs chrétiennes, notamment le droit à la vie, le respect de la vie à tous ses stades, une véritable qualité de la vie. Face à des lois injustes et inhumaines, il faut lutter pour que tout homme puisse agir selon sa conscience, obéissant à Dieu plutôt qu'aux hommes. Et lorsque des infirmières chrétiennes se trouvent confrontées aux délicats problèmes de la coopération à certains actes médicaux ou chirurgicaux, elles ont toujours à se souvenir des exigences morales constamment enseignées par le Magistère de l'Eglise.

Le CICIAMS doit mener cette action en Eglise, c'est-à-dire avec tous les chrétiens engagés dans le monde de la santé. Cela requiert évidemment une collaboration étroite avec de nombreuses organisations : associations de médecins catholiques, de religieuses et d'aumôniers d'hôpitaux, de volontaires au service des malades, et surtout mouvements spirituels et apostoliques des malades. Cette collaboration doit encore s'étendre pour tenir compte de l'enracinement chrétien des malades, du personnel soignant, du personnel de service : ceux-ci appartiennent à des communautés chrétiennes dans lesquelles ils doivent rester insérés. Ils ont besoin de telles communautés, comme ces communautés ont besoin d'eux pour approfondir le sens de l'homme, le sens de la vie.

Le monde de la santé est vraiment très vaste, si l'on songe, non seulement aux malades et à ceux

qui se dévouent directement à leur service, mais aussi à tous les membres de leur famille ou de leur entourage, et aussi à ceux qui se consacrent à la recherche pour faire progresser la science médicale. En ce sens, nul ne peut se dire, au moins à quelque moment de sa vie et par quelques aspects, étranger à ce monde de la santé. Nombreuses et diverses y sont les responsabilités. Mais le rôle des infirmières et assistantes médicosociales est d'une importance particulière pour que le malade, surtout en milieu hospitalier, loin de se sentir isolé, soit vraiment reconnu dans sa dignité de personne humaine et, comme chrétien, dans sa dignité de membre souffrant du Christ. Si ces infirmières ont envers les malades et la société de lourdes responsabilités, elles ont aussi des droits moraux et matériels qui exigent respect et justice: comment ne pas souhaiter que leur profession soit reconnue à sa juste valeur?

Et les infirmières catholiques, qui font honneur à leur nom, assurent, à un titre spécial, une «présence chrétienne» dans le monde de la santé. C'est en chrétiennes, en effet, qu'elles veulent vivre les exigences et les joies de leur profession, portant témoignage de la foi qui les inspire et de la charité qui les anime. Ceux qui sont éprouvés par la maladie attendent d'elles, même s'ils ne le disent pas toujours explicitement, ce témoignage qui leur apprend à donner une valeur à leurs souffrances et parfois un sens à leur vie. Comment le Saint-Siège n'encouragerait-il pas les Associations catholiques que vous représentez, et qui sont précisément destinées à soutenir leur zèle et à harmoniser leur action?

Aussi le Saint-Père forme-t-il des vœux pour que le CICIAMS se développe encore dans de nombreux pays et devienne, au sein des Organisations internationales, de plus en plus représentatif des infirmières et assistantes médico-sociales catholiques. Que celles-ci trouvent dans votre Comité une aide pour exercer chrétiennement leur profession et un lieu d'enrichissement spirituel pour le témoignage qu'elles doivent porter! De grand cœur, le Souverain Pontife implore les lumières et la force de l'Esprit Saint sur les organisateurs et toutes les participantes au Congrès d'Abidjan, en leur envoyant sa Bénédiction Apostolique.

Heureux de vous transmettre ce message, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués en Notre Seigneur.

**J. Card. VILLOT**